



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 04 septembre 2025

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Cédric DESPOUYS (LAMOTHE), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Claude LACOSTE (MEILHAN)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES), Séverine GALLAIS (PONTONX-SUR-L'ADOUR)

Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Claude LACOSTE, Alain DUPAU (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Laurent CIVEL, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Représentés :

Sylvie DUBOURG DAUGREILH représenté par Cédric DESPOUYS (LAMOTHE)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	21
<u>Pouvoirs</u>	5
<u>Votants</u>	26

N° DEL20250911-029

FIXATION DU PRIX DES BILLETS POUR LES BUS DES CURIOSITES DES JEUDI 13 NOVEMBRE ET VENDREDI 12 DECEMBRE 2025

Monsieur le Vice-président rappelle au conseil communautaire la mise en place, depuis 2017, d'un dispositif basé sur le principe de la découverte culturelle consistant à acheter un billet combiné bus-spectacle qui amène son acquéreur vers une manifestation culturelle dont il ne connaît ni le lieu, ni le thème.



Le rôle de la Communauté consiste à promouvoir le dispositif et à s'occuper de la vente de la billetterie. L'animation est confiée à une association girondine : « le bus des curiosités ». Dans ce cadre, il revient désormais au conseil communautaire de fixer la tarification pour chaque sortie du bus prévue par la CCPT.

Monsieur le Vice-président précise que la commission a choisi de retenir deux spectacles qui se dérouleront respectivement les 13 novembre et 12 décembre 2025.

Après avis de la commission culture, Monsieur le Vice-président propose de fixer le tarif de vente du billet comme suit :

- Pour le spectacle du 13 novembre 2025
- 27 € par personne pour les adultes

- Pour le spectacle du 12 décembre 2025
- 20 € par personne pour les adultes
- 18 € par personne pour les 7 à 18 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'approbation du prix de vente des billets pour les spectacles prévus dans le cadre du Bus des curiosités des 13 novembre et 12 décembre 2025, comme indiqué supra.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL